

# Château Gaillard

## Rapport d'Activités

---

**2023**

---

**alynea**  
**samusocial69**  
Mettre l'exclusion dehors.

## **Sommaire**

1. PRESENTATION DU SERVICE .....	4
A. Château Gaillard .....	4
A. Les différentes parties et dispositifs du service .....	5
B. Chiffres et informations clefs .....	7
C. Focus sur deux dispositifs spécifiques : .....	9
2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES .....	10
A. Quelques chiffres.....	10
B. Faits marquants .....	11
1) Focus petite enfance.....	11
2) Autres thématiques .....	13
C. Présentation rapide de l'équipe, ses évolutions et les formations réalisées .....	14
1) Composition de l'équipe .....	14
2) Recrutements .....	15
3) Formation : .....	15
4) Perspectives d'évolutions ? .....	16
D. Evaluation / démarche qualité .....	16
3. L'ACCOMPAGNEMENT.....	17
D. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement .....	17
1) Composition de l'équipe .....	17
2) Organisation de l'accompagnement en co-référence .....	18
3) Principes d'accompagnement .....	19
4) L'évolution de l'organisation des horaires de l'équipe. ....	20
E. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre .....	21
F. Accompagnement vers l'emploi :.....	21
4. LE PUBLIC ACCOMPAGNE .....	22
A. Les nuitées .....	22
B. Typologie des personnes accompagnées en 2023 .....	25
1) Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard en 2023 .....	25

5) Composition des ménages accueillis .....	28
6) Caractéristiques détaillées des ménages accueillis .....	30
7) Nationalité des personnes accompagnées .....	32
8) Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif 33	
9) ressources des personnes accompagnées en 2023.....	36
10) Restauration à Château Gaillard.....	38
<b>5. ANCEN-NES ET NOUVEAUX HABITANT-ES : ARRIVEES ET DEPARTS DE CHATEAU GAILLARD EN 2023 .....</b>	<b>39</b>
A. Les entrées .....	39
1) Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2023 .....	39
2) Orientations des entrées effectuées en 2023 .....	40
B. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés .....	40
C. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	43
1) Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023.....	43
2) Durée de séjour des personnes sorties en 2023.....	45
D. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes) .....	46
1) Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitat .....	46
3) Adaptation et captation des logements .....	47
E. Points positifs.....	48
<b>6. ACTIONS COLLECTIVES.....</b>	<b>49</b>
<b>7. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS.....</b>	<b>51</b>
A. Partenariat de proximité pour l'accompagnement .....	51
B. Partenariats plus larges.....	52
C. Partenaires spécifiques sur la thématique petite enfance : .....	53
D. Un de nos partenaires financiers .....	54
<b>8. PAROLES DU TERRAIN .....</b>	<b>55</b>
<b>9. ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
Annexe 1 : Missions de l'éducatrice de jeunes enfants à Château Gaillard .....	55

## 1. PRESENTATION DU SERVICE

<b>Etablissement</b>	CHATEAU GAILLARD
Adresse	65 rue Château Gaillard
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06 98 08 72 50
Fax	-
Email	
Nom du directeur.trice - Général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Pôle hébergement collectif
Nom des directeur.trices de pôle	Lucas PHANER Abdelouahab AYAD-ZEDDAM (transition) Laurence ROBILLARD (transition)
Nom de la chef.fe de service	Françoise DUCARNE
N° finess	
Type d'établissement	Diffus-regroupé
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	21/10/2021

### A. Château Gaillard

Dans le cadre de l'occupation temporaire de l'ancienne résidence autonomie de Château Gaillard permettant la mise en œuvre d'un projet multi-facettes, multi-acteurs et ouvert sur le quartier, ALYNEA propose une solution globale d'accueil de publics en situation de vulnérabilité à travers 5 dispositifs :

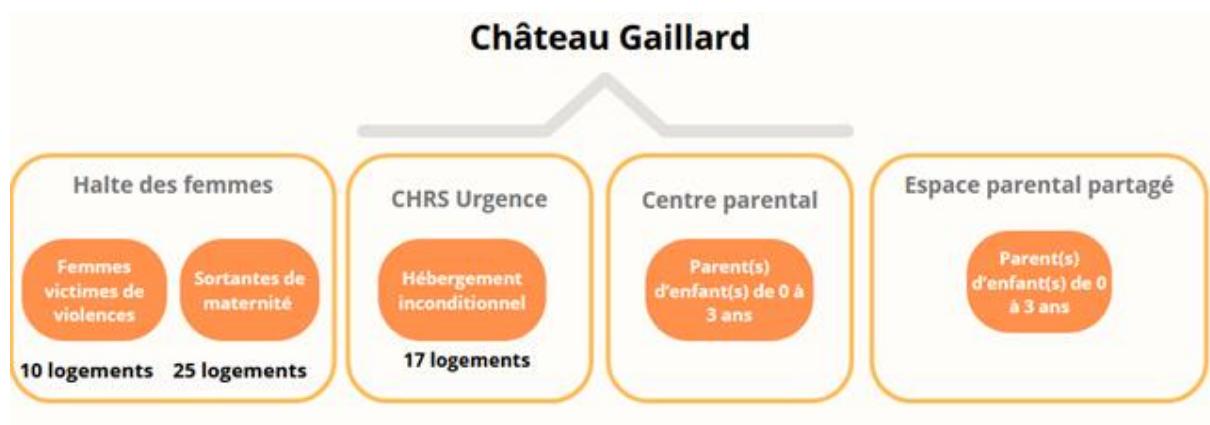
- Un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale
- La Halte des Femmes en situation de pré-post maternité
- La Halte des femmes victimes de violence conjugale et de traite des êtres humains
- Un dispositif d'accueil de familles ukrainiennes
- Un Centre parental (dispositif en expérimentation)

La structure a ouvert le 4 novembre 2021, sur le site mis à disposition à l'initiative de la Ville de Villeurbanne et via le GIE La ville Autrement après une mise en sécurité (fluide) et un rafraîchissement de l'ensemble des appartements et espaces collectifs.

Le site et son organisation permettent aux personnes accueillies de vivre dans des conditions dignes, proches du logement autonome en accord avec la philosophie du Logement d'abord. Les hébergements proposés sur la partie gérée par Alynea sont des appartements de type T1' de 30 m<sup>2</sup> avec cuisine et salle de bain individuelles.

Par soucis de cohérence l'accompagnement et des prestations de service est assurée par une seule et même équipe, qui agit auprès des publics en intégrant leur mixité et leur diversité.

## A. Les différentes parties et dispositifs du service



Ce schéma a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement en 2023, une démarche animée avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes.

### 1) Le CHRS Urgence Château Gaillard :

17 logements sont dédiés à l'accueil et l'hébergement inconditionnels de personnes dans le cadre de la résorption des bidonvilles et du transfert de personnes en situation de droits incomplets du CHRS Carteret. Les 28 places de ce CHRS sont rattachées à l'agrément du CHRS Carteret et relèvent toutes d'une orientation via la commission Urgence de la MVS. Elle représente une offre complémentaire à celui du CHRS Carteret, CHRS collectif situé dans le 7ième.

### 2) Dispositif d'accueil : La Halte des Femmes, sortantes de maternité : (HDF 50)

Soutenu par la DIHAL, ce dispositif a pour but de proposer aux mères sortant (ou entrant) de maternité sans solution de logement, à leur enfant nouveau-né et au père de l'enfant ou à un membre de la fratrie, un hébergement digne, sécurisant et individualisé, ainsi qu'un accompagnement social spécifique et adapté à l'arrivée d'un nouveau-né. Ce dispositif agit en prévention des situations de vulnérabilités médicales et sociales engendrées par la précarité et l'absence d'hébergement, particulièrement dans la phase périnatale. La Halte des Femmes accompagne les parcours vers une insertion durable, via des logements autonomes dans un ensemble regroupé.

À ce jour, les pères et fratries sont accueillis hors financement, le financement DIAHL étant calibré pour le seule binôme mère/enfant. Ce point a été remonté par Alyneá auprès de la DDETS et de la DRETS.

3) Dispositif d'accueil La Halte des Femmes pour femmes victimes de violences : (HDF 10)

Ce dispositif (places CHU) propose aux femmes isolées, ayant été victimes de violence ou de traite, un logement individualisé et un accompagnement social. Il vise à une reconstruction personnelle via un parcours d'insertion socio-professionnelle en complémentarité des accompagnements proposés par les associations spécialisées Viffil et l'Amicale du nid. L'habitat prends la forme de logements autonomes dans un ensemble résidentiel, assurant une autonomie mais aussi une mise en réseau qui facilitent les liens sociaux.

4) L'accueil des familles ukrainiennes : (UKR)

Depuis la fin du mois d'Avril 2022 et sur sollicitation de la Croix Rouge dans le cadre d'une mobilisation croisée de la DDETS, de la ville de Villeurbanne et de la métropole, Alyneá loue une maison au GIE La Ville Autrement avec un financement de l'Entreprise des possibles. Cette maison a été mise à disposition de la Halte des femmes pour accueillir deux familles ukrainiennes fuyant les conflits. Etant toutes deux enceintes, les deux mères de famille ont été orientées sur la Halte des femmes.

5) Centre parental :

Depuis plusieurs années, Alyneá travaille de concert avec le service de la DPPE de la Métropole de Lyon à la création d'un centre parental. Ce travail commun s'est traduit en 2022 par la mise en œuvre d'une expérimentation de centre parental. Cette expérimentation initiée par la Métropole de Lyon permet d'accueillir 2 familles dans 2 appartements. Elle accueille des couples de nouveaux parents, en situation de vulnérabilité psychique et sociale, dont la mère est enceinte d'un premier enfant, ou vient d'accoucher. **L'accompagnement est spécifiquement orienté sur du soutien à la parentalité, en prévention et protection de l'enfance.** De manière commune aux autres dispositifs, l'objectif est de proposer un cadre bienveillant, avec des équipements dédiés petite enfance, qui permettent d'étayer les familles dans leur rôle parental. Comme pour tous les autres habitant-es du lieu, un accompagnement global est proposé afin de soutenir les familles dans la réalisation de leur projet de vie.

Quels que soient les dispositifs, les appartements proposés à Château Gaillard sont entièrement individualisés, cuisines et salles de bains comprises. L'espace de puériculture et la salle partagée sont des espaces de collectivité qu'on peut définir comme choisis, réduisant ainsi les tensions que peuvent générer le partage de cuisines par exemple. Cette modalité en "diffus-regroupé" permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée, et une sécurisation en soirée et la nuit.

La spécificité du service Château Gaillard est de proposer aux habitant-es des appartements de type T1+, entièrement individualisés, au sein d'une résidence de 3

immeubles. Cette modalité en "diffus-regroupé", permet de mêler intimité, autonomie et sécurisation réciproque avec ce système de présence en journée et soirée, et une sécurisation la nuit. Le lieu bénéficie d'installation pré-existantes dont peuvent se saisir les habitant-es et les professionnel-les. Une salle commune est mise à disposition pour des évènements familiaux ou institutionnel-les, tout comme des chambres d'ami-es réservables par les habitant-es. La structure a été agrémentée d'un dispositif dédié à la petite enfance financé par l'entreprise des possibles, permettant un accompagnement performant à la parentalité. Cet équipement est voué à être ouvert sur le quartier avec son utilisation par un relai d'assistantes maternelles.

## B. Chiffres et informations clefs

Types d'informations	Chiffres et informations par dispositifs
Capacités d'accueil et présence sur site au 31-01-2023	<p><b>CHRS Urgence</b> : 28 places dans 17 logements. 30 personnes accueillies sur 2023, 28 habitant-es au 31/12/2023</p> <p><b>Halte des Femmes pré-post maternité</b> : 50 places dans 25 appartements. Au 31/12/2023, il y a 70 habitant-es (accueil des pères et naissances d'enfants supplémentaires)</p> <p><b>Halte des Femmes pour femmes victimes de violence conjugale et/ou de traite des êtres humains</b> : 10 places dans 10 logements. 11 personnes accueillies au 31/12/2023</p> <p><b>Accueil des familles ukrainiennes</b> : 11 places (2 familles) dans une maison en cohabitation.</p> <p><b>Centre parental</b> Création de 6 places dans 2 logements : 7 personnes hébergées en 2023 (une nouvelle née pour une des 2 familles)</p> <p><b>Total de 105 places pour un total de 127 personnes hébergées au 31/12/2023</b></p>
Typologie d'accueil	T1 bis de 33m <sup>2</sup> / logements individualisés Deux appartements sont composés de deux T1 bis fusionnés
Caractéristiques des publics accueillis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHRS Urgence Château Gaillard : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Personnes en situation de droits incomplets issues du CHRS Carteret</li> <li>➔ Personnes issues des bidonvilles de Villeurbanne</li> </ul> </li> <li>• La Halte des Femmes en pré ou post maternité : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Couples avec femme enceinte ou ayant 1 enfant de moins de 1 an</li> <li>➔ Femmes enceintes ou avec un enfant de moins de 1 an</li> <li>➔ Femmes enceintes ayant déjà un enfant de moins de 3 ans</li> </ul> </li> <li>• La Halte des Femmes pour femmes victimes de</li> </ul>

	<p>violences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Femmes ayant vécu des violences conjugales et précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de VIFFIL</li> <li>➔ Femmes sortantes d'un réseau de traite des êtres humains sous l'angle prostitutionnel, précédemment hébergées sur le dispositif nuitées d'hôtel (DNH) de l'Amicale du Nid</li> <li>• Centre parental</li> <li>➔ Jeunes couples avec une premier enfant à venir ou déjà né, ayant besoin d'un accompagnement renforcé à la parentalité (prévention à la protection de l'enfance)</li> </ul>
Orientation	<p>Maison de la Veille Sociale en lien avec les associations partenaires</p> <p>La Métropole de Lyon pour les orientations vers le centre parental</p>
Nbre de personnes accompagnées en 2023	<p>CHRS Urgence : 30  HDF 50 : 80  HDF 10 : 12  Accueil de personnes ukrainiennes : 11  Centre parental : 7  <b>TOTAL : 140</b></p>
Nbre d'admission	<p>CHRS Urgence : 1 naissance  HDF 50 : 15 admissions (dont 8 naissances) soit 5 compositions familiales  HDF 10 : 3 admissions soit 2 composition familiale  Accueil de personnes ukrainiennes : 0  Centre parental : 7 dont 1 naissances soit 2 compositions familiales</p> <p><b>TOTAL : 26 personnes soit 8 compositions familiales et 10 naissances</b></p>
Nbre de sorties - et motif.	<p>CHRS Urgence : 2 (1 retour au pays d'origine, 1 exclusion (liée à des violences conjugales))  HDF 50 : 11 (2 départs non signalés, 6 accès au logement autonome, 2 autres raisons)  HDF 10 : 1 (1 accès au logement autonome)  Accueil de personnes ukrainiennes : 0  Centre parental : 0</p> <p><b>TOTAL : 13 personnes</b></p>
Taux d'occupation en moyenne sur l'année 2023	<p>CHRS Urgence : 100%  HDF 50 : 127%  HDF 10 : 90%  Accueil de personnes ukrainiennes : 100%  Centre parental : 104%  <b>TOTAL : 104%</b></p>
Financeurs	DDETS, Métropole, DREETS, DIHAL
Durée moyenne de séjour au 31.12.2023	<p>CHRS Urgence : 23 mois  HDF 50 : 17 mois  HDF 10 : 20 mois  Accueil de personnes ukrainiennes : 20 mois  Centre parental : 9 mois</p>

Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023	CHRS Urgence : 16 mois HDF 50 : 12 mois HDF 10 : 22 mois Accueil de personnes ukrainiennes : pas de sortie Centre parental : pas de sortie
Nbre d'ETP au 31.12.2023	10,3

### C. Focus sur deux dispositifs spécifiques :

#### 1) La maison du 11 rue Victor Subit à Villeurbanne - Accueil des familles ukrainiennes

Depuis la fin du mois d'Avril 2022, Alynea loue une maison au GIE avec un financement de l'Entreprise des possibles. Cette maison a été mise à disposition de la Halte des femmes pour accueillir deux familles ukrainiennes fuyant les conflits. Etant toutes deux enceintes, les deux mères de famille ont été orientées sur la Halte des femmes. La maison a été rapidement aménagée grâce à La Croix-Rouge française et à l'Entreprise des possibles qui, via un financement dédié, a permis à l'équipe de meubler la maison en électroménagers. Ces deux familles (une femme, une grand-mère et 3 enfants / une femme enceinte, 2 enfants et son mari qui les a rejoints en Août) sont arrivées via un convoi humanitaire de la Croix-Rouge (en lien avec DDETS/Métropole de Lyon/ Ville de Villeurbanne). Dès leur arrivée, la RSA et les deux REVQC référentes des familles, les ont accompagnées à la plateforme d'accueil pour les réfugié.es ukrainien.nes mis en place par Forum Réfugiés. Cela a permis aux familles d'obtenir rapidement une autorisation provisoire au séjour (APS) de six mois avec droit au travail, la complémentaire santé solidaire (CSS) ainsi que d'ouvrir des droits CAF. Les enfants ont été inscrits à l'école de quartier, qui est habituée à accueillir des enfants réfugiés du fait de sa proximité avec le CHUDA de Forum Réfugiés à la Baïsse.

La cohabitation reste complexe à vivre pour des familles qui vivent pour la première fois l'accueil en dispositif d'urgence. L'insécurité de leur situation, le fait de ne pas pouvoir se projeter car ces familles ne savent pas si elles rentreront chez elles un jour ainsi que les traumatismes de la guerre et de l'exil font que la vie quotidienne et l'accompagnement social peuvent être compliqués. Cependant, des accompagnements ont pu porter leurs fruits et aujourd'hui, une famille est accompagnée vers la sortie en logement via le dispositif des ACIA. Les démarches sont longues mais la famille est motivée, ils prennent des cours de français et envisagent leur vie en France pour le bien-être de leurs trois garçons.

Pour l'autre famille, l'accompagnement social est plus complexe dont l'accompagnement vers une sortie vers un autre habitat comme un logement. Madame et sa mère ne sont pas dans une démarche de pouvoir se positionner sur une stabilisation en France leur mari et le père des enfants étant toujours en Ukraine.

## 2) **Le centre parental, cadre de l'expérimentation**

En mars 2016, le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF - L222-53) a institué la possibilité d'accueillir l'enfant de moins de 3 ans avec ses deux parents dans le cadre de la protection de l'enfance. Ainsi, les centres parentaux s'inscrivent dans la loi du 14 Mars 2016, Art. 543-3. Un des objectifs de cette expérimentation de places en centre parental est de pouvoir accueillir des couples avec leur premier enfant afin de les accompagner dans leur parentalité avec une démarche éducative de prévention à la protection de l'enfance. En effet, ce dispositif, financé par la Métropole, propose une approche dite « de la Triade » (deux parents + un-e enfant) de l'accompagnement socioéducatif des nourrissons, jeunes enfants et de leurs parents, en complément de la composition mère-enfant habituellement proposée, notamment dans des AME tel que celui de l'Auvent.

Depuis la fin de l'année 2021, et dans le cadre d'un appel à projet de la DIHAL (Piloté par la DDETS) l'association avait mis en œuvre un accueil en pré-post Maternité de familles sans solution de logement (hors protection de l'enfance). Alynéa avait déjà poussé à ce que les pères soit accueillis sur ce dispositif, créant un terrain particulièrement propice à la mise en œuvre d'un centre parental.

Ce dispositif expérimental a donc pris place au sein du site « Le Château » situé 65 Rue Château Gaillard à Villeurbanne. Il est composé de 2 logements, pouvant accueillir 6 personnes (2 parents et un enfant par famille). Deux familles de 3 ont donc été accueillies en février et mars 2023. Une des deux familles a accueilli un nouvel enfant quelques mois plus tard.

Les objectifs de l'accompagnement spécifiques mis en place sont détaillés dans la partie suivante 2.B. "Faits marquants"

## 2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES

### **A. Quelques chiffres**

Au sein de ses 5 dispositifs et au cours de l'année 2023, Château Gaillard a vu ses accueils augmenter et des nouvelles naissances avoir lieu. Un total de 140 personnes soit 60 compositions familiales ont été accompagnées.

Le service a ainsi admis au cours de l'année 2023 : **26 personnes soit 9 compositions familiales et 10 naissances**

**Parmi ces 140 personnes accompagnées, 42 sont des enfants entre 0 et 3 ans.**

Au 31/12/2023, **127** personnes soit 53 compositions familiales sont hébergées et accompagnées.

### **Les taux d'occupation annuels sont de :**

- CHRS Urgence : 100%

- HDF 50 : 127%
  - HDF 10 : 90%
  - Accueil des familles ukrainiennes : 100%
  - Centre parental : 104%
- ➔ Soit un taux d'occupation global de 104%

8 compositions familiales sont sorties en 2023, dont 4 vers des solutions de logements autonomes.

## B. Faits marquants

### 1) Focus petite enfance

- Ouverture du centre parental et objectifs de l'accompagnement

En mars 2023 ont été accueillies deux familles dans le cadre de l'expérimentation d'un nouveau mode d'accueil. Orientée par l'institut départemental de l'enfance et de la famille de la Métropole (IDEF), ce lieu a pour objectif d'accueillir des couples de nouveaux parents, en situation de vulnérabilité psychique et sociale, afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet de vie, dans une finalité d'accès à l'autonomie, de prévention et de protection de l'enfance. L'accompagnement se base sur une approche de l'accompagnement socioéducatif des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs parents via une approche par la Triade (2 parents + enfants) en complément de la composition mère-enfant habituellement proposée dans des accueils avec un accompagnement à la parentalité renforcé (par exemple, les accueils mère-enfant). En voici les objectifs détaillés :

- Accueillir le bébé avec ses deux jeunes parents confrontés à de multiples difficultés dès la grossesse dans une optique de prévention précoce.
- Soutenir les couples dans leur désir d'élever ensemble leur enfant.
- Permettre à ces parents vulnérables et fortement désocialisés de développer une sécurité affective, d'assumer leurs responsabilités parentales, de vivre au plus près de la vie réelle, de s'insérer dans la société et de sortir des dispositifs de l'aide sociale.
- Combler le manque de structure d'accueil en protection de l'enfance intégrant le père. Un centre parental promeut le principe selon lequel le premier droit d'un enfant est d'être entouré de la protection et de la tendresse de ses deux parents, lorsque cela est possible.
- Proposer aux couples avec enfants un accueil dans un logement avec un accompagnement renforcé à la parentalité et au renforcement du lien parent-enfant.

La mise en place de cet accompagnement renforcé à la parentalité s'est mise progressivement en place. L'accueil des deux familles a tout d'abord été accompagné de la mise en place d'un accompagnement global classique, tel que fait pour l'ensemble des habitant-es de Château Gaillard hébergé-es sur d'autres dispositifs. Un accompagnement renforcé aux soins et à la petite enfance a été fait par l'auxiliaire de puériculture. Ensuite,

une éducatrice de jeunes enfants a rejoint l'équipe fin août 2023 (en lien avec l'ouverture de cette expérimentation) et a procéder à un temps de création de lien éducatifs, d'évaluations des besoin et d'établissement avec la famille des objectifs éducatifs de prévention à la protection de l'enfance.

En fonction des besoins des deux familles, elles ont pu bénéficier depuis un an d'un accompagnement personnalisé (accompagnement éducatif renforcé à la parentalité, accompagnement à l'insertion professionnelle et par le logement, etc.).

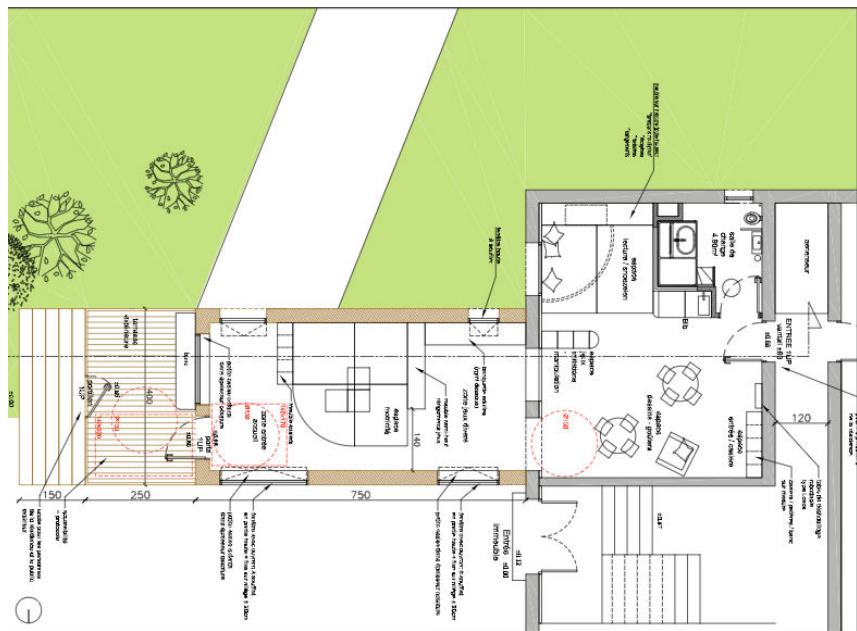
- L'espace parental partagé, une salle de puériculture comme lieu ressource pour les parents et les enfants

Grâce à un financement dédié (mécénat) de l'Entreprise des possibles, une salle de puériculture a été conçue, construite puis inaugurée le 11 septembre 2023, nommée l'espace parental partagé ou « les petits Gaillards ». Dédié à la petite enfance, cet espace permet un accueil et un travail spécifique sur les questions de parentalité et d'éveil du tout petit, mobilisé notamment par l'Auxiliaire de puériculture/TISF et l'Educatrice de Jeunes Enfants comme outil important dans leurs accompagnements. En proposant des espaces dédiés au soin de l'enfant ainsi qu'à l'éveil du tout petit (jeu, livres...), ce lieu permet d'accompagner, de manière individuelle ou collective, le lien parent-enfant à travers le jeu. Il bénéficie d'un équipement complet et qualitatif, spécifiquement pensé par Alynea dans le cadre des missions du dispositif. Ses équipements permettent entre-autre d'accompagner les parents dans tous les soins d'hygiène auprès des nouveaux-nés. Ce lieu sert donc d'espace éducatif et ludique pour les enfants et les parents du centre parental mais également de l'ensemble des habitant-es du Château.

Alynea a demandé à l'ACEP 69 de réaliser un diagnostic des besoins. La salle est mise à disposition en autonomie à l'ensemble des habitantes sur les horaires de présence des professionnel-les (9h-21h), et plusieurs temps d'échanges collectifs y sont organisés :

- Permanences d'accompagnement 2 demi-journées par semaine par les référentes enfance et parentalité de l'équipe ;
- Temps collectif de lecture organisé par le Réseau de Lecture Publique une fois par mois et grâce au service « Prêt aux collectivités » des médiathèques de Villeurbanne
- Moment de rencontre entre des familles orientées par la PMI vivant ou non à Château Gaillard, organisé par la crèche Les Enfantillages une fois par mois

L'espace parental partagé est un réel outil dans le cadre de la prévention à la protection de l'enfance, qui peut être individualisé, mutualisé, et qui s'ouvre sur l'extérieur.



## 2) Autres thématiques

- Consécration de « Debout Simama » : un projet artistique

Depuis juillet 2022, un projet de création artistique se développe à Château Gaillard en lien avec le CCO. Des artistes en chant, danse et écriture viennent à la rencontre des dames hébergées à la Halte des femmes et soutiennent leurs paroles et leurs créations via ces supports artistiques. Chaque jeudi, le rendez-vous est pris pour continuer de constituer cette troupe créative et construire un spectacle. Plusieurs représentations ont déjà eu lieu :

sur la scène du CCO, MJC de Laennec, inauguration de Château Gaillard. Chaque concert voit le talent s'étoffer et les liens entre les dames se resserrer.

Durant l'année 2023, le projet a pu se poursuivre grâce à des sessions de travail hebdomadaires d'écriture, de discussion et de répétition au sein d'un groupe qui s'est renforcé au fil des semaines. Une adaptation des horaires de l'équipe sur le jour de la semaine concerné a été mis en place, afin notamment de garder les enfants des habitantes artistes. Elles ont pu finaliser cette création artistique à la Rayonne CCO le 16 décembre durant un concert festif et convivial.

- Elaboration du projet de service

Avec l'animation de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes, le projet de service a pu être élaboré collectivement. Après la réalisation de 4 temps de travail collectifs, 5 objectifs se sont détachés pour les années à venir :

- 1) Calibrer et préciser les missions et périmètres d'intervention au sein de l'équipe
- 2) Développer, pérenniser et rendre visible la présence d'Alynea sur le site du Château et dans le quartier
- 3) Lutter contre l'isolement et créer du lien social au sein de Château Gaillard et avec l'extérieur
- 4) S'appuyer sur un socle commun de pratiques et monter en compétences
- 5) Faire vivre cet espace pour les habitant-es de Château Gaillard et du quartier

- Formation Viffil : voir partie suivante

## **C. Présentation rapide de l'équipe, ses évolutions et les formations réalisées**

### **1) Composition de l'équipe**

<b>Fonctions</b>	<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>En ETP</b>
Cheffe de service	1	1
Référent socio-éducatif	1	1
Référente Socio-administrative	1	1
Référente Educative de Vie quotidienne et Collective (REVQC)	4	4
Auxiliaire de puériculture / TISF	1	1
Référent-e	1	1

Hébergement		
Educatrice jeunes enfants	1	1
Total	10	10

Une psychologue, recrutée par l'ARHM intervient auprès des 3 associations présentes sur le site pour proposer des rendez-vous et suivis psychologiques aux habitant-es du site

## 2) Recrutements

L'équipe s'est agrandie durant l'année 2023 pour accueillir une nouvelle professionnelle dans le cadre de l'expérimentation de centre parental : une éducatrice de jeunes enfants à plein temps auprès de l'équipe d'Alynea, en lien avec les financements des places ouvertes dans le cadre de l'expérimentation. Arrivée en fin août 2023, l'éducatrice de jeunes enfants a pour objectif d'accompagner les familles accueillies dans le centre parental dans leur lien parent-enfant dans un objectif de prévention à la protection de l'enfance mais également de manière moins renforcée auprès des familles habitants sur les autres dispositifs de Château Gaillard. Le détail de ses missions est indiqué en Annexe 1.

De nouveaux référents sont arrivé-es durant la 2ème moitié de 2023 : un référent hébergement en septembre 2023, et une référente éducatives de vie quotidienne et collective en décembre 2023 (remplacement de départs).

Le service a accueilli plusieurs stagiaires durant 2023, en formation d'éducateur-ices spécialisé-es, d'assistant-es de service social, d'intervenant-e social-e et de moniteur éducateur.

Enfin, le service a eu recours à des bénévoles, dont

- *Une bénévole a participé aux temps de garde des enfants durant les répétitions des artistes de « Debout Simama »*
- *Une bénévole d'Alynea a animé des ateliers de Français Langue étrangère (FLE)*
- *Un bénévole a continué de nous livrer des denrées de la Banque Alimentaire*

## 3) Formation :

Durant l'année 2023, l'équipe a continué son partenariat opérationnel avec l'association Viffil pour le suivi des habitant-es concernées par les violences conjugales et/ou intrafamiliales. De plus, Viffil a pu commencer auprès de l'équipe entière une formation sur les violences conjugales et intrafamiliales et les réponses que peuvent apporter les professionnel-les du travail social. 2 des 3 modules prévus ont été réalisés (le 3<sup>ème</sup> se déroulera courant 2024). Cette formation aborde les sujets suivants :

- Définitions et typologies des violences conjugales et intrafamiliales

- Mécanismes et cycles des violences conjugales
- Répercussions des violences conjugales sur l'enfants, co-victime
- Evolutions législatives
- Rôles des différents professionnel-les : travailleur-ses social-es-aux de l'hébergement, police, justice

D'autres modules de formation ont pu être suivis par plusieurs membres de l'équipe : violences de genre et pratiques, parentalité et précarité, l'accompagnement des auteur-ices de violences, droits des étranger-es, « Corps habitant, Corps habité » entre autres.

Enfin, trois personnes de l'équipe ont fait une immersion de deux journées au sein du service un Chez-soi d'abord.

#### **4) Perspectives d'évolutions ?**

L'équipe a pu exprimer le besoin de formation supplémentaire notamment sur le sujet spécifique de **l'accompagnement des auteurs de violences conjugales** lorsqu'ils vivent avec les personnes victimes de leurs violences.

Concernant l'évolution de l'équipe et des professionnalités, l'activité quotidienne et les problématiques rencontrées ont pu mettre en valeur un besoin de soutien sur la thématique des **droits des étrangers**. De plus, le travail sur l'évaluation de l'expérimentation de centre parental qui doit être formalisée au premier semestre 2024, a pu mettre en valeur des besoins éventuels de professionnalité complémentaire relative à la question de **l'accompagnement dans la conjugalité**.

#### **D. Evaluation / démarche qualité**

Plusieurs temps d'évaluation et d'élaboration collective de plans d'actions à l'échelle du service ont été réalisées en 2023.

La partie CHRS Urgence (bâtiment A) a effectué en début 2023 une évaluation externe dans le cadre de l'agrément du CHRS Carteret auquel elle est rattachée. Cette évaluation, effectuée dans le cadre de la réforme de l'évaluation des ESMS a été menée par le cabinet Aphilia a mis en valeur la qualité des deux CHRS notamment sur les éléments relatifs au respect de la personne et à "l'habiter" pour Le CHRS du château. Le point de progression identifié est celui de la connaissance formelle et de l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

Un DUERP complet a été rédigé pour l'ensemble de l'association en février 2023 - disposant de déclinaisons spécifiques pour les professionnalités du service.

Enfin, l'élaboration du projet de service de Château Gaillard a pu être réalisée, à partir de groupes de travail avec les salarié-es de l'équipe et les habitant-es du site, animés avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes. 5 axes de travail ont été alors définis :

- Adapter les missions et le fonctionnement de l'équipe aux spécificités du site et à son évolution.
- Développer, pérenniser et rendre visible la présence d'Alynéa sur le site du Château et dans le quartier
- Créer du lien social / lutter contre l'isolement
- S'appuyer sur un socle commun de pratiques et monter en compétences

Faire vivre l'espace parental partagé pour les habitant-es de Château Gaillard et du quartier  
Pour 2024, plusieurs évaluations et démarches qualité sont prévues :

- Pour le premier semestre 2024, une évaluation de l'expérimentations de places en centre parental est prévue. Elle portera essentiellement sur les 2 familles accueillies dans le cadre de la phase exploratoire mais permettra un retour et une analyse globale du fonctionnement du dispositif sur son volet petite enfance et conjugalité.
- En interne à l'équipe, des réflexions autour des procédures d'accompagnement sont prévues pour les actualiser, voire en créer de nouvelles.

La mise en œuvre d'une démarche qualité structurée pour le service reste un objectif à atteindre étant donné que le service n'a que 2 ans de fonctionnement complet. Ceci passera notamment par un travail de mise à jour et de révision des procédures internes.

### 3. L'ACCOMPAGNEMENT

#### D. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

##### 1) Composition de l'équipe

10 professionnel-les exercent à Château Gaillard, pour l'ensemble des dispositifs. C'est donc l'équipe commune qui fait cohérence entre les dispositifs, dans un savoir-faire commun.

- Un responsable socio-éducatif (RSE) élabore avec les personnes les projets personnalisés, met en place l'accès aux soins et accompagne les personnes vers l'insertion professionnelle et l'insertion par le logement.

- Une responsable socio-administrative (RSA) travaille à l'accès aux droits sociaux, aux droits en termes de régulation administrative et sur l'accompagnement des femmes victimes de violences.

- Quatre Référentes éducatives de vie quotidienne et collective (REVQC) pratiquent les accompagnements quotidiens, les visites à domicile et des démarches diverses. Elles déclinent un accompagnement de proximité, en lien avec les suivis réalisés par les RSE et RSA.

- Une auxiliaire de puériculture également technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) accompagne la parentalité et la périnatalité notamment sur le volet du soin, dans une écoute soutenante, en mettant en lien les mamans entre elles, organisant des moments conviviaux, accompagnant vers l'extérieur (crèches ; maison des familles ; PMI).

- Une éducatrice de jeunes enfants accompagne sur un volet éducatif les parents dans leurs liens avec leurs enfants, participe à l'organisation de moments conviviaux

avec les familles et aux accompagnements vers l'extérieur reliés à l'accompagnement dans la parentalité. Elle travaille également sur de la prévention à la protection de l'enfance.

- Un référent hébergement : accompagne les habitants à régler eux même les problèmes techniques liés au logement et fait le lien avec des professionnels de maintenance ou des entreprises si ceci est nécessaire, participe à l'appropriation du logement par les habitants, travaille aux règles de vie et de sécurité du site et participe aux démarches d'insertion par l'accès au logement.
- Un-e chef-e de service : encadre l'ensemble de l'équipe - veille à la mise en œuvre et à la construction du projet social - coordonne le travail partenarial - garantie le cadre éducatif.

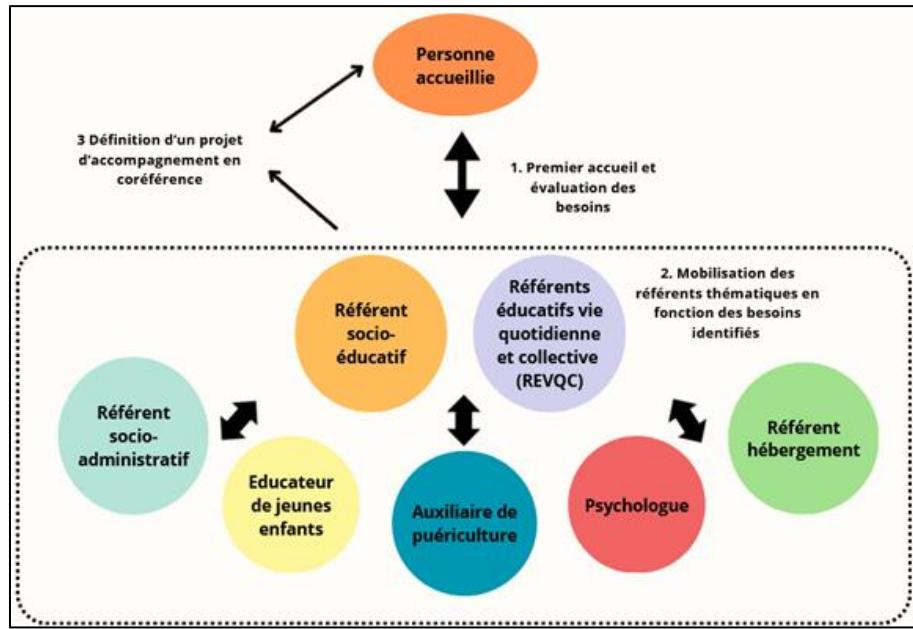
Une psychologue commune aux différentes associations présentes sur le site du Château intervient auprès des personnes accueillies dans le cadre d'une permanence (reliée au dispositif DRAP de l'ARHM), afin d'apporter un soutien et un suivi psychologique aux habitant-es le souhaitant. Un tiers de son temps est dédié aux habitantes de Château Gaillard - Alynéa afin d'appuyer l'étayage de l'équipe. Elle participe toutes les 2 semaines aux réunions d'équipe

De plus, en lien avec l'expérimentation du centre parental, un financement d'un-e psychologue à 0,2 ETP par semaine avait été mis en place. Une psychologue étant déjà sur place, une réflexion sur la professionnalité qui pourrait être financée via ce financement est en réflexion.

## 2) Organisation de l'accompagnement en co-référence

Concernant l'organisation de l'accompagnement, **l'organisation, les règles, le cadre interne sont les mêmes pour tout le monde**, mis à part les durées d'hébergement (dépendantes des cadres conventionnels des différents modes et dispositifs d'accueil). En effet, au terme de 12 mois d'hébergement pour la Halte des Femmes en pré-post maternité, une réorientation peut être préconisée, tandis que pour les autres dispositifs, la durée de séjour à laquelle une réorientation peut être proposée est plus longue.

**L'accompagnement en co-référence** peut être spécifique selon les problématiques et les singularités du public. La co-référence s'appuie sur la pluridisciplinarité, les compétences et expertises de chacun. Les modalités de cet accompagnement en co-référence REVQC et RSE avec d'autres référent-es en tant que personnes ressources, a pu être discuté durant la réalisation du projet d'établissement, et peut être représenté à l'aide du schéma suivant :



Ce schéma a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement en 2023, une démarche animée avec l'appui de l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes.

En fin 2023, la co-référence prend d'ailleurs plus la forme du trinôme REVQC, RSE et RSA avec les autres professionnels en accompagnement thématique, qu'à un binôme RSE et REVQC. Ce fonctionnement dans l'équipe a été en discussion en 2023 et continue de l'être en 2024, ce qui amènera potentiellement des évolutions dans cette organisation.

Actuellement, l'**organisation du travail en co-référence et en équipe** est rythmée par : des points réguliers entre REVQC et les référent-es thématiques ; les temps hebdomadaires de réunion d'équipe et les points quotidiens en relève, mis en place début 2024.

### 3) Principes d'accompagnement

Les **principes d'accompagnement** à Château Gaillard traduisent les valeurs du projet associatif d'Alynea, qui sont :

- La Dignité : s'agissant d'un droit fondamental, c'est accueillir et accompagner avec humanité, respect, bienveillance et empathie, en valorisant la diversité des publics reçus
- L'engagement : chaque personne doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour trouver la place qui lui convient le mieux dans la société. Pour répondre à cette exigence, Alynea s'engage à l'accompagner, dans sa situation, en passant par une pratique fondée sur l'éthique du prendre soin, ainsi que sur les approches liées au développement du pouvoir d'agir.
- L'inconditionnalité : Accueillir, agir sans discrimination d'aucune sorte et défendre cette position dans les luttes portées par l'association.

- L'inventivité : Être ouvert aux changements et transformations nécessaires à l'accueil des personnes dans leur globalité et leur singularité, ce qui demande humilité, créativité et adaptabilité, acceptation de se laisser surprendre par l'autre et de se remettre en question.
- La Solidarité : Développer la solidarité vis-à-vis des personnes qui constituent notre public, en luttant contre le sans-abrisme et en agissant pour sa résorption par le contenu et l'esprit de notre communication, ainsi que par notre posture d'acteurs engagés.

**L'équipe de Château Gaillard porte également des principes d'intervention qui lui sont propres, et qui sont directement liés à la nature de son intervention auprès des personnes qu'elle accompagne**

- Le respect des personnes accueillies et de leur dignité : respect des droits et des libertés des personnes accueillies, possibilité de dire non, travail sur la confiance pour des personnes qui ont dans certains cas été victimes d'abus, de violences ou de situations d'emprise.
- L'adaptation de l'intervention : l'équipe est à l'écoute des situations, des besoins et des rythmes des personnes dans leur diversité, et adapte lorsque cela est possible l'accompagnement proposé,
- Le principe de non-discrimination : toute personne peut être accueillie et accompagnée par l'équipe, peu importe ses opinions, son genre, sa religion...

Enfin, **l'accompagnement à l'accès et au recours de services de droits communs** est central dans les accompagnements mis en place à Château Gaillard, afin d'éviter des formes de dépendances à l'accompagnement sur place et permettre aux personnes de se projeter dans d'autres lieu de vies et d'autres modalités d'accompagnement à l'extérieur. Dans cet objectif, plusieurs **partenaires** sont sollicités dans le cadre de ces accompagnements, partenaires mentionnés plus bas dans le rapport d'activité

#### **4) L'évolution de l'organisation des horaires de l'équipe.**

L'organisation de l'équipe et la concentration du temps de travail s'est poursuivie en 2023 pour maintenir les différents temps de missions professionnelles et de coordination en semaine, nécessaires pour travailler en co-référence (réunion d'équipe et réunion de coordination par REVQC). Les week-ends sont cependant mobilisables pour réaliser des projets ou activités spéciales en fonction de idées de l'équipes ou des habitant-es.

Cette organisation travaillée en concertation entre l'équipe, son encadrement et la direction d'Alynéa permet également de se rapprocher d'un mode d'accompagnement du droit commun.

Après 1 an et demi de mise en place de cette nouvelle organisation, le relai au niveau sécurité avec un veilleur présent de 21h à 4h du matin et mutualisé avec les deux autres associations présentes sur le site et une astreinte en journée le week-end s'est montré

pertinent pour gérer les problèmes d'insécurité qui ont pu se présenter sur ces créneaux de la journée.

## **E. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre**

Les contrats de séjour, règlements intérieurs et livret d'accueil sont signés dans les jours qui suivent l'arrivée de la personne.

Des CVS ont eu lieu plusieurs fois dans l'année. Ils ont permis de transmettre des informations, d'écouter les demandes ou propositions des personnes accueillies, de travailler ensemble à des projets (par exemple : les activités organisées pendant les vacances d'été, l'entretien des espaces verts du site)

## **F. Accompagnement vers l'emploi :**

Chiffres présentant les dispositifs vers lesquels l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle s'est orienté en 2023 :

Type d'activités d'insertion professionnelle réalisées en 2023	Nombre de personnes suivies en insertion pro par type d'activités au 31-12-2023	%
<b>Contrat de travail</b>	<b>16</b>	<b>39%</b>
<i>dont CDI</i>	8	
<i>dont CDD</i>	3	
<i>dont intérim</i>	2	
<i>dont contrat de professionnalisation</i>	2	
<i>dont alternance</i>	1	
<b>ACI et PHC</b>	<b>9</b>	<b>22%</b>
<b>AAVA</b>	<b>9</b>	<b>22%</b>
<i>dont AVAA Alynea</i>	2	
<b>Bénévolat</b>	<b>2</b>	<b>5%</b>
<b>Formations et accompagnement spécifique</b>	<b>3</b>	<b>7%</b>
<i>dont contrat P.E.R.L.E en cours au 31-12-2023</i>	2	
<b>Autre projets d'insertion professionnelle</b>	<b>2</b>	<b>5%</b>

<b>Total des activités d'insertion professionnelle en cours au 31-12-2023</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes suivies en insertion professionnelle en 2023 :</b>	<b>47</b>	

Nombre total de personnes orientées vers P.E.R.L.E en 2023 : 7 personnes en ont bénéficié dont 5 qui ont trouvé un projet professionnel par la suite (d'où leur absence sur le tableau, basé sur les situations au 31 décembre 2023).

#### 4. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le dispositif du château accueille des personnes aux différents profils et aux différentes problématiques. Cette variété de profils fait la richesse du dispositif. Pour rappel, sont accueillies :

- Des personnes seules ou couples issus d'un parcours de rue et de centre d'hébergement, relevant de l'accueil d'urgence
- Des femmes seules étant victimes de violences conjugales et/ou de traite des êtres humains à travers de la prostitution forcée (Viffil / ADN)
- Des femmes seules ou en couple sans problématique à priori de prévention à la protection de l'enfance mais faisant face à une absence de solution de logement - dans la période péri-natale.
- Des couples orientés pour des difficultés de prévention à la protection de l'enfance
- Des familles accueillies dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne et des bidonvilles.
- Des familles déplacées du fait du conflit russe-Ukrainien.

#### A. Les nuitées

##### CHRS URGENCE CHÂTEAU GAILLARD

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Capacité (nombre de places)</b>	28	28
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	10220	10220
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	10324	10 260
<b>Taux d'occupation</b>	101%	100%

L'occupation est stable sur ce dispositif, où les entrées et sorties sont moins nombreuses, notamment car le public accueilli a des perspectives d'accès à un habitat pérenne plus fines ou plus longues à mettre en place (en lien avec des perspectives de régularisation complexes, des problématiques de santé pouvant être présentes, etc.)

Cette modalité d'accueil au sein d'appartements individuels dans le cadre d'hébergements d'urgence traduit une volonté de l'association de permettre à des personnes isolées d'accéder via de l'habitat intercalaire à un mode d'habitat et d'hébergement proche du logement normalisé. Ceci permet une stabilisation des personnes et des situations.

#### **HALTE DES FEMMES PRE POST MATERNITE (HDF50)**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Capacité (nombre de places)</b>	50	50
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	18250	18250
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	19802	23 180
<b>Taux d'occupation</b>	109%	127%

Le taux d'occupation élevé en 2023 s'explique notamment par l'accueil (permis et favorisé dans le corps de l'appel à projet) des pères et des nouvelles naissances au sein des fratries. Or, l'agrément et le financement du dispositif étant uniquement fixé sur le "binôme" mère / enfant, le nombre de place mis à disposition est en décalage structurel avec le besoin et le nombre de personnes hébergées. En effet, durant l'année 2023, 14 conjoints et nouveau-né ont rejoints des familles déjà présent-es à Château Gaillard Alynea.

#### **HALTE DES FEMMES VIFFIL ET ADN (HDF10)**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Capacité (nombre de places)</b>	10	10
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	3650	3650
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	3650	3 273
<b>Taux d'occupation</b>	100%	90%

Cet accueil est réservé pour des femmes victimes de violences conjugales (5 places) et des femmes victime de traite des êtres humains à travers de la prostitution forcée (5 places), orientées par les associations Viffil et l'Amicale du nid. Cette répartition est non contraignante et peut s'adapter au besoin.

Sur un volume de 10 personnes, un temps de transition (départ d'une personne - vacance et remise à disposition du logement - installation d'une nouvelle personne) a un impact sur le taux d'occupation, ce qui explique le taux de 90% pour 2023.

## **Accueil des familles ukrainiennes**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Capacité (nombre de places)</b>	11	11
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	/	/
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	2739	3 982
<b>Taux d'occupation</b>	/	/

Cet accueil a été mis en œuvre en urgence lors du rapatriement de familles bloquées dans une maternité d'ODESSA en Ukraine. Un partenariat avec une maternité et des crèches avait été mis en place. Alynea s'était proposé pour accueillir ces familles. L'association ayant tenu son engagement est aujourd'hui en recherche de réorientation pour ces deux familles car leur accueil et les charges afférentes ne sont plus financés.

Il n'y a donc pas d'attente de taux d'occupation pour ces familles - néanmoins le taux d'occupation est logiquement de 100% les familles occupant la maison mise à disposition de manière intercalaire depuis leur arrivée.

## **CENTRE PARENTAL**

	<b>2023</b>
<b>Capacité (nombre de places)</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de nuitées réalisables</b>	<b>1 833</b>
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	<b>1 904</b>
<b>Taux d'occupation</b>	<b>104%</b>

Ouvert au premier trimestre de 2023 cette expérimentation a vu son taux d'occupation dépasser les 100% du fait de la naissance d'un nouvel enfant. L'occupation normale des appartements étant de 3 personnes, des recherches de nouveaux biens ou de réorientation seront menées en début 2024.

## B. Typologie des personnes accompagnées en 2023

### 1) Genre et âge des habitant-es ayant vécu à Château Gaillard en 2023

#### CHRS URGENCE

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			%
	Féminin	Masculin	Total	
- 3 ans	1	0	1	3%
3 à 17 ans	3	0	3	10%
18 à 24 ans	1	3	4	14%
25 à 59 ans	9	7	16	53%
+ 60 ans	2	4	6	20%
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	100%
%	53%	47%	100%	

Sur ce dispositif sont accueilli-es des adultes isolé-es, dont 20% de + de 60%. Plusieurs personnes d'âge avancé avec des difficultés liées à un vieillissement précoce.

Des familles sont également accueillies, et ont des enfants en majorité âgés d'au moins 10 ans, la moitié des enfants ont 18 ans ou plus.

#### Halte des femmes PRE POST MATER (HDF 50)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			%
	féminin	masculin	Total	
- 3 ans	14	22	36	45%
3 à 17 ans	0	1	1	1%
18 à 24 ans	8	0	8	10%
25 à 59 ans	21	14	35	44%
+ 60 ans	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>37</b>	<b>80</b>	100%
%	54%	46%	100%	

La majorité des familles accueillies dans le cadre de l'hébergement d'urgence Halte des femmes sortantes de maternité sont composées de jeunes parents et de jeunes enfants. Les parents sont âgés entre 20 et 35 ans, et les enfants ont moins de 3 ans.

#### **Halte des Femmes - VIFFIL ADN - (HDF10)**

<b>Nombre de personnes (cumul sur l'année)</b>	<b>Genre</b>			<b>%</b>
	<b>féminin</b>	<b>masculin</b>	<b>Total</b>	
- 3 ans	0	0	0	0%
3 à 17 ans	0	1	1	8%
18 à 24 ans	1	0	1	8%
25 à 59 ans	10	0	10	84%
+ 60 ans	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	100%
<b>%</b>	92%	8%	100%	

L'ensemble des personnes accueillies sur ce dispositif sont des femmes isolées, hormis une femme accueillie avec son fils.

#### **Accueil des familles ukrainiennes**

<b>Nombre de personnes (cumul sur l'année)</b>	<b>Genre</b>			<b>%</b>
	<b>féminin</b>	<b>masculin</b>	<b>Total</b>	
- 3 ans	1	1	2	18%
3 à 17 ans	2	3	5	46%
18 à 24 ans	0	0	0	0%
25 à 59 ans	2	1	3	27%
+ 60 ans	1	0	1	9%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	100%
<b>%</b>	54,5%	45,5%	100%	

Les deux familles accueillies sont composées de grandes fratries. Elles ont été accueillies avant la naissance de leurs derniers enfants, âgés donc de moins de 3 ans.

### Centre parental

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			%
	féminin	masculin	Total	
- 3 ans	3	0	3	42%
3 à 17 ans	0	0	0	0%
18 à 24 ans	1	1	2	29%
25 à 59 ans	1	1	2	29%
+ 60 ans	0	0	0	9%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	100%
%	71%	29%	100%	

Les deux familles ont 1 et 2 enfants de moins de 3 ans. Pour une des familles, les parents ont moins de 20 ans.

### TOTAL

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Genre			%
	féminin	masculin	Total	
- 3 ans	19	23	42	30%
3 à 17 ans	5	5	10	7%
18 à 24 ans	11	4	15	11%
25 à 59 ans	43	23	66	47%
+ 60 ans	3	4	7	5%
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>59</b>	<b>140</b>	100%
%				
	58%	42%	100%	

En comparaison avec 2022, la part des hommes passe de 40 à 42 % car des conjoints ont rejoint des habitantes accueillies notamment sur le dispositif Halte des femmes sortantes de maternité.

## 5) Composition des ménages accueillis

### CHRS URGENCE

	<b>2023</b>	<b>% pour 2023</b>	2022
Adulte isolé	<b>7</b>	47%	9
Couple sans enfants	<b>4</b>	27%	4
Famille monoparentale	<b>2</b>	13%	1
Couple avec enfants, famille	<b>2</b>	13%	3
<b>NB TOTAL de ménages</b>	<b>15</b>	100%	<b>17</b>

On voit bien une répartition entre les deux profils principaux de personnes accueillies sur ce dispositif :

- Des personnes seules (47% des personnes accueillies)
- Des couples et familles issues des bidonvilles ou de CHRS.

Peu de ménages sur ce dispositif ont des enfants. Ceux en ayant sont des enfants de + de 10ans, dont la moitié sont majeurs.

### HDF 50

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>% pour 2023</b>
Adulte isolé	0	<b>0</b>	0%
Couple sans enfants	1	<b>0</b>	0%
Famille monoparentale	13	<b>15</b>	52%
Couple avec enfants, famille	19	<b>14</b>	48%
<b>NB TOTAL de ménages</b>	33	<b>29</b>	100%

Beaucoup de femmes déjà accueillies ont été rejoints par leur compagnon, ce qui est supposé faire augmenter la part des couples. Or, ici ce n'est pas le cas car :

- Plusieurs couples avec enfants sont partis en 2022
- Les nouvelles familles arrivées courant 2023 sont toutes des femmes seules avec enfants, ce qui a fait augmenter la part des familles monoparentales

Les familles hébergées sont moins nombreuses en 2023 car il y a eu moins de départ, car les familles déjà hébergées ont accueilli de nouvelles naissances et sont donc restées dans le cadre de l'accueil en sortie de maternité.

#### **HDF 10**

	2022	2023	% pour 2023
Adulte isolé	10	<b>10</b>	91%
Couple sans enfants	0	<b>0</b>	0%
Famille monoparentale	0	<b>1</b>	9%
Couple avec enfants, famille	0	<b>0</b>	0%
<b>NB TOTAL de ménages</b>	10	<b>11</b>	100%

En 2023, une femme arrivée avec enfant - déjà fait sur d'autres dispositifs.

#### **ACCUEIL DES UKRAINIENNES**

	2022	2023	% pour 2023
Adulte isolé	0	0	0%
Couple sans enfants	0	0	0%
Famille monoparentale	1	1	50%
Couple avec enfants, famille	1	1	50%
<b>NB TOTAL de ménages</b>	2	2	100%

#### **Centre parental**

	2023	%
Adulte isolé	0	0%
Couple sans enfants	0	0%
Famille monoparentale	0	0%
Couple avec enfants, famille	2	100%
<b>NB TOTAL de ménages</b>	2	100%

Le cadre de l'expérimentation du centre parental induit d'accueillir spécifiquement des jeunes couples avec un ou des premiers enfants.

## **TOTAL**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>%</b>
Adulte isolé	19	<b>17</b>	29%
Couple sans enfants	5	<b>4</b>	7%
Famille monoparentale	15	<b>19</b>	32%
Couple avec enfants, famille	23	<b>19</b>	32%
<b>% / NB TOTAL de ménages</b>	<b>6</b>	<b>59</b>	100%

Deux tiers des ménages accueillis à Château Gaillards sont des familles, composées de parents seuls ou de couples avec *leurs enfants*

## **6) Caractéristiques détaillées des ménages accueillis**

### **• Tous dispositifs confondus : 2023**

Au 31/01/2023	<b>CHRS Urgence</b>	<b>HDF 50</b>	<b>HDF 10</b>	<b>UKR</b>	<b>Centre parental</b>	<b>TOTAL</b>
Femme victime de violence	1	7	11	0	-	<b>19</b>
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	1	0	0	0	-	<b>1</b>
Personnes placées sous-main de justice	0	0	0	0	-	<b>0</b>
Personnes présentant des troubles psychiques	4	6	5	2	-	<b>17</b>
Personnes victimes de violences	0	1	0	0	-	<b>1</b>
Jeunes Majeurs (18-25)	4	7	1	0	-	<b>12</b>
Personnes en situation de grande marginalité	2	1	0	1	-	<b>4</b>
Personnes sortant d'incarcération	0	2	0	0	-	<b>2</b>

Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	3	1	0	0	-	<b>4</b>
Familles accueillies dans le cadre de la prévention à la protection de l'enfance	-	-	-	-	2	<b>2</b>
<b>NB TOTAL de ménages avec une ou des caractéristiques spécifiques</b>	15	25	17	3	2	<b>62</b>

Par rapport à 2022, sont arrivées en 2023 :

- Une femme sous-main de justice qui est condamnée à de l'incarcération, avec son enfant, sur le dispositif Halte des femmes sortant de maternité. Elle a été également victime de traite des êtres humain par le biais de la prostitution imposée
- Une femme en situation de handicap, avec sa fille, sur le dispositif Halte des femmes sortant de maternité.
- 3 femmes ayant été victimes de violences conjugales, sur le dispositif Halte des femmes sortant de maternité.
- 1 femme avec son enfant, victime de violences conjugales, sur une place d'accueil spécifique de femmes victime de violences (en lien avec Viffil)
- 2 familles ont été accueillies sur l'expérimentation des places de Centre parental, en prévention à de la protection de l'enfance car des inquiétudes étaient présente quant au bien-être des enfants de ces 2 familles.

Et sont parties en 2023 :

- 6 familles sans problématique spécifique, sur le dispositif Halte des femmes sortant de maternité
- 1 femme victime de violences conjugales, avec ses deux enfants, vivant sur le dispositif Halte des femmes sortant-es de maternité
- L'habitante sous-main de justice est partie en incarcération, avec son enfant
- 1 Jeune majeure, fille d'une habitante du site ayant vécu des violences conjugales, est sortie vers un dispositif de logement de droit commun. Elle vivait sur le dispositif CHRS Urgence

#### **Exemples de problématiques spécifiques que l'équipe est amenée à accompagner**

- Santé mentale des habitant-es et impacts des troubles psychologiques et/ou psychiatriques pour certain-es

Le service continue d'accueillir 2 hommes isolés venant du CHRS Carteret catégorisés ayant des troubles psychiatriques avérés et ayant eu un long parcours de rue.

Concernant les troubles psychiques, 1 habitante sur le dispositif halte des femmes sortantes de maternité est suivie et médicamentee. Mais la majorité des femmes accueillies, notamment dans le cadre de l'accueil des femmes victimes de violences, ont des troubles du sommeil, font des cauchemars, sont envahies par des angoisses, ne se sentent pas en sécurité. Le phénomène de reviviscence traumatique est très à l'œuvre et entame leur qualité de vie en impactant l'insertion professionnelle ainsi que leur santé somatique.

- Accueil de femmes victimes de violences

En 2022, 7 femmes victimes de violence avérées qui ont donné suite à des interventions sociales et/ou judiciaires (appel aux services de police ; dépôt de plainte...)

- Personnes sous-main de justice

En 2023, une femme sous-main de justice a été accueillie avec son enfant avec de partir en incarcération avec son enfant.

## 7) Nationalité des personnes accompagnées

	<b>CHRS Urgence</b>	<b>HDF 50</b>	<b>HDF 10</b>	<b>UKR</b>	<b>Centre parental</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
française	0	17	/	/	/	<b>17</b>	<b>12%</b>
UE	8	0	/	/	3	<b>11</b>	<b>8%</b>
Hors UE	22	63	12	11	4	<b>112</b>	<b>80%</b>
<b>Total :</b>	<b>30</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>

La majorité des habitant-es sont de nationalité hors Union Européenne, tous dispositifs confondus. Il y a plus de personnes de nationalité française sur le dispositif Halte des femmes sortantes de maternité : car certaines mères de nationalité française passent par le dispositif, mais également des enfants de père français n'habitant pas sur le site car ne vivant pas en couple avec les mères.

## **8) Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif**

Grille de lecture :

- Droits ouverts : autorisation de vivre sur le territoire français (que ça soit avec une nationalité européenne, une reconnaissance de statut de réfugié-es ou de protection, subsidiaires, ou un titre de séjour).
- Droits en cours de demande : procédure de demande d'asile ou de séjour en France en cours, que ça soit une première demande ou des démarches de recours en cas de rejet de la demande.
- Droits incomplets : pas de demande de droit au séjour en cours, ou demande rejetée sans démarches supplémentaire possible

Attention : ces catégories ne sont pas représentatives de la diversité et complexité de certaines situations administratives. En voici quelques exemples :

- Un habitant est apatride mais attend d'être reconnu comme tel auprès de l'Ofpra
- Plusieurs habitant-es sont sans papiers mais travaillent en tant que salarié-es (sans forcément que ces postes soient des perspectives de régularisation par le travail)
- une femme de nationalité étrangère mariées à une personne française peut perdre les chances d'obtention d'un droit au séjour stable lorsqu'elle quitte son conjoint (maintien sous récépissé avec droit au travail au lieu de l'obtention d'une carte + pérenne)
- Des personnes en Parcours de Sortie de Prostitution dont le droit au séjour et au travail est renouvelé tous les 6 mois en commission et qui pour sécuriser leur situation administrative, font des démarches de réexamen ou de première demande d'asile.
- Une personne avec un droit au séjour sans droit de travail

La complexification des démarches de régularisation (dématérialisation, modification des catégories de demande de titre de séjour et des conditions d'obtention, délais d'attentes, etc.) impacte les parcours de régularisation administrative des habitant-es.

## CHRS URGENCE

	2023	%	% en 2022
Droits ouverts	10	33%	20%
Droits au séjour en cours de demande	12	40%	43%
Droits incomplets	8	27%	37%
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Des habitant-es ont pu soit déposer des demandes de séjour, soit obtenir une réponse positive à leur demande, en fin 2023, ce qui explique l'évolution de ces chiffres.

## HDF 50

	2023	%	% en 2022
Droits ouverts	51	64%	54%
Droits en cours de demande	11	14%	30%
Droits incomplets	18	22%	16%
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Sur les 51 personnes, sont compris les 40 enfants mineurs autorisé-es à vivre sur le territoire jusqu'à leur majorité mais qui ont pour la majorité des parents à droit incomplets ou en cours de demande de droit au séjour. Puisque la possibilité ou non de rester en France en situation régulière est incertaine, celle de leurs enfants vivant auprès d'eux l'est aussi.

## HDF 10

	2023	%	% en 2022
Droits ouverts	7	58%	90%
Droits en cours de demande	5	42%	0%
Droits incomplets	0	0%	10%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La différence de pourcentage vient uniquement d'une différence de catégorisation. En effet, ces personnes ont toutes des demandes déposées (que ce soit dans le cadre du Parcours Sortie de Prostitution, ou dans des démarches de demande d'asile ou de titre de séjour en lien avec des vécus de violences), ce qui pour beaucoup leur ouvre des droits (aides financières, droit au travail pour certaines). Elles étaient alors notées toutes avec

"droits ouverts" pour 2022 y compris les habitantes ayant uniquement un récépissé (insuffisant pour accéder à un logement mais leur permettant de travailler).

### UKR

	<b>2023 et 2022</b>	%
Droits ouverts	11	100%
Droits au séjour en cours de demande	0	0%
Droits incomplets	0	0%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>100</b>

Les familles habitant ce lieu n'ayant pas changé, les chiffres sont identiques en 2022 et 2023

### Centre parental

	<b>2023</b>	%
Droits ouverts	<b>5</b>	<b>71%</b>
Droits en cours de demande	<b>2</b>	<b>29%</b>
Droits incomplets	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

Un couple a des droits au séjour car ont la nationalité roumaine (espace de libre circulation de l'Union Européenne) tandis que le second couple n'a pas d'autorisation de séjour en France. Les trois personnes restantes dans le total sont leurs enfants.

### TOTAL

	<b>2023</b>	%	<b>% en 2022</b>
Droits ouverts	<b>84</b>	<b>60%</b>	53%
Droits incomplets	<b>28</b>	<b>20%</b>	27,5%
Droits ouvrables	<b>28</b>	<b>20%</b>	19,5%
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*La part des personnes à droits ouverts est à 53% avec la part des enfants autorisé à rester sur le territoire français mais dont les parents n'ont pas forcément l'autorisation.*

## 9) ressources des personnes accompagnées en 2023

Eléments de contexte :

- Les chiffres sont calculés sur le nombre total d'adultes vivant à Château Gaillard, soit 80 personnes
- Dans la catégorie ""Autre" sont comprises notamment les personnes gagnant un revenu en travaillant dans des AAVA.

### **CHRS URGENCE**

	<b>2023</b>	<b>%</b>	<b>% en 2022</b>
Sans ressources	<b>12</b>	<b>54%</b>	60%
Prestations sociales uniquement	<b>3</b>	<b>13%</b>	0%
Activité Salariée + prestations	<b>2</b>	<b>9%</b>	0%
Activité salariée seule	<b>3</b>	<b>13%</b>	30%
Autre	<b>2</b>	<b>9%</b>	10%
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	100%

Plus de la moitié des habitant-es de ce dispositif sont sans ressources, et bénéficient de l'aide financière mensuelle distribuée par Alynea

En effet, l'absence de droit au séjour impacte la possibilité d'avoir des ressources, même si certain-es sont salarié-es sans avoir de droit au séjour.

### **HDF 50**

	<b>2023</b>	<b>%</b>	<b>% en 2022</b>
Sans ressources	<b>21</b>	<b>50%</b>	46%
Prestations sociales uniquement	<b>10</b>	<b>24%</b>	24%
Activité Salariée + prestations	<b>2</b>	<b>5%</b>	9%
Activité salariée seule	<b>6</b>	<b>14%</b>	21%
Autre	3	<b>7%</b>	0%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>100%</b>	100%

Tout comme en 2022, la moitié des habitant-es de ce dispositif n'ont pas de ressources, en lien avec leur absence de titre de séjour. Les personnes recevant des prestations en reçoivent souvent car sont en familles monoparentales. Les quelques personnes aux droits ouverts peuvent travailler, avec ou sans prestation supplémentaire, et certaines travaillent avec un statut de salarié-e sans avoir de titre de séjour.

#### **HDF 10**

	<b>2023</b>	<b>%</b>	% en 2022
Sans ressources	<b>2</b>	<b>18%</b>	0%
Prestations sociales uniquement	<b>1</b>	<b>9%</b>	0%
Activité Salariée + prestations	<b>0</b>	<b>0%</b>	0%
Activité salariée seule	<b>8</b>	<b>73%</b>	90%
Autre	<b>0</b>	<b>0</b>	10%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>	100%

La majorité des habitantes de ce dispositif ont des activités salariées ou ont des ressources de prestations. Deux personnes sont sans ressources.

#### **Accueil des familles ukrainiennes**

	<b>2023</b>	<b>%</b>	% en 2022
Sans ressources	<b>0</b>	<b>0%</b>	0%
Prestations sociales uniquement	<b>2</b>	<b>67%</b>	100%
Activité Salariée + prestations	<b>1</b>	<b>33%</b>	0%
Activité salariée seule	<b>0</b>	<b>0%</b>	0%
Autre	0	<b>0%</b>	0%
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	100%

Un des parents a débuté en 2023 des démarches d'insertion professionnelle via un contrat d'insertion. Les autres parents ont des droits ouverts lié à leur Autorisation Provisoire de Séjour pour ressortissant ukrainien-nnes.

## Centre parental

	<b>2023</b>	%
Sans ressources	<b>3</b>	75%
Prestations sociales uniquement	<b>0</b>	0%
Activité Salariée + prestations	<b>0</b>	0%
Activité salariée seule	<b>1</b>	25%
Autre	<b>0</b>	0%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>

Un des parents est dans des démarches d'insertion professionnelle via un contrat d'insertion. Les autres parents sont sans ressources, en lien avec une absence de titre de séjour ou en attente de traitement de dossier (CAF notamment, en lien avec des actualisations de situation mi et fin 2023)

## TOTAL

	<b>2023</b>	%	% en 2022
Sans ressources	<b>38</b>	<b>46%</b>	<b>42%</b>
Prestations sociales uniquement	<b>14</b>	<b>17%</b>	<b>23,2%</b>
Activité Salariée + prestations	<b>5</b>	<b>6%</b>	<b>5,8%</b>
Activité salariée seule	<b>18</b>	<b>22%</b>	<b>26%</b>
autre	<b>7</b>	<b>9%</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 10) Restauration à Château Gaillard

Au service Château Gaillard d'Alynea, il n'y a pas de distribution alimentaire ni de restauration interne. Cependant, un partenariat avec la Banque alimentaire du Rhône permet une distribution de denrées alimentaires en dépannage, en appui à un accompagnement éducatif à la gestion du budget, (réalisé en continue par les référent-es éducatif-ves du service) et vers l'extérieur vers les services de distribution alimentaire et les

différents magasins alimentaires pouvant correspondre aux souhaits et besoin des personnes. Cet accompagnement est effectué auprès des personnes avec ressources ou sans ressources, et pour ces dernières une aide financière est distribuée chaque mois sous forme de pécule.

## 5. ANCIEN-NES ET NOUVEAUX HABITANT-ES : ARRIVEES ET DEPARTS DE CHATEAU GAILLARD EN 2023

### A. Les entrées

#### 1) Motifs d'entrée pour les personnes habitant-es à Château Gaillard au cours de l'année 2023

2023	NBRE	% 2023	% en 2022
<b>Expulsion locative</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	2,9%
<b>Fin d'hébergement (tiers) y compris Séparation / Divorce / Rupture familiale</b>	<b>20</b>	<b>14%</b>	18,1%
<b>Squat / Hébergement insalubre</b>	<b>25</b>	<b>18%</b>	22,5%
<b>Violences conjugales</b>	<b>4</b>	<b>3%</b>	0,72%
<b>Errance / sortie de la rue</b>	<b>14</b>	<b>10%</b>	9,4%
<b>Fin de prise en charge hébergement d'urgence</b>	<b>45</b>	<b>32%</b>	31,1%
<b>Autre</b>	<b>19</b>	<b>14%</b>	15,2%
<b>Naissance pendant le séjour du ou des parents</b>	<b>13</b>	<b>9%</b>	Pas comptabilisé
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Un tiers des habitant-es viennent à la suite d'une prise en charge temporaire en hébergement d'urgence. Presque 20% vivaient en squat, bidonville ou en habitat insalubre avant d'arriver. Les ruptures familiales ou conjugales obligeant à quitter le domicile, concernent 14% des habitant-es du service. Les violences conjugales ne représentent que 3% ici car des femmes ayant été victimes de violences conjugales sont nombreuses à avoir été d'abord accueillies en hébergement d'urgence par l'association Viffil

Un travail est en cours en lien avec la DDETS et dans le cadre du comité de pilotage du dispositif FSM pour améliorer les liens vers les maternités. S'ils connaissent de manière

générale le dispositif, le renforcement des liens avec les services sociaux des maternités est un axe d'amélioration collectif des années à venir.

## 2) Orientations des entrées effectuées en 2023

<b>SIAO géré par la Maison de la Veille Sociale</b>	14
<b>Samu social 69</b>	0
<b>Métropole</b>	6
<b>Total</b>	<b>20</b>

L'ensemble des mises à disposition de place est traité par le SIAO (qui est la Maison de la Veille sociale dans le département du Rhône) en dehors des

- 6 places dédiées à l'expérimentation de centre Parental dont l'orientation se fait via des commission enfance de la Métropole et du Département de Prévention à la Protection de l'Enfance (DPPE).
- accueil des familles ukrainiennes qui n'est pas un dispositif géré par la maison de la Veille sociale

Néanmoins, étant donnée la spécificité des différents publics accueillis et leurs cadres d'accueil des partenariats spécifiques sont mis en place :

- CHU : mise à disposition classique via Commission urgence de la MVS
- Places réservées pour des femmes victimes de violences : échanges et repérage préalables avec Viffil ou ADN et validation en commission de la MVS
- Places pré-post Maternité : identification via la MVS / coordination régulière DDETS-DPPE-Association. Travail en cours sur des canaux d'identification et de repérage directement dans les maternités.

Ces chiffres d'entrée ne comprennent pas les naissances au cours de 2023 au sein des familles déjà intégrée au site : en effet, 6 enfants sont né-es au sein de ménages déjà présents sur le site.

## B. Nombre de personnes sortantes et dispositifs concernés

2023	Ménages	Nb de personnes	% de personnes	% en 2022
<b>Logement social autonome (dont par la procédure des ACIA)</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>54%</b>	
<b>Logement privé temporaire (Bail glissant ou en ALT)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	

<b>Dispositif d'insertion de droit commun (autre CHRS, Résidence sociale...)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>FTM FJT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Etablissement médico - social à préciser</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté, ...)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Exclusion</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8%</b>	
<b>Urgence : 115, hôtel...</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Départ non signalé</b>	<b>1</b>	2	15%	
<b>Autre</b>	<b>3</b>	3	23%	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	

Au total, 13 personnes sont sorties du service Château Gaillard :

- 10 personnes étaient hébergées sur le dispositif Halte des Femmes Sortantes de Maternité
- 1 personnes vivaient sur le dispositif Halte des femmes - places dédiées aux femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains via la prostitution forcée
- 2 personnes étaient accueillies sur des places de CHRS Urgence

8 compositions familiales sont sorties en 2023, dont 4 vers des solutions de logement autonome. Les autres personnes sont parties pour de diverses raisons : Un départ d'un habitant reparti vivre dans son pays d'origine

- Une femme qui a été incarcérée et dont la fille a été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance
- Un monsieur qui a été exclu à la suite des violences physiques exercées sur sa conjointe.

2022	HDF 50	CHRS Urgence			HD F 10	UK R
		Composition	Personne	Composition	Personne	
<b>Errance / sans domicile</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chez la famille / tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Héb. en structure</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Logement adapté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Logement autonome</b> - Dont parc public - Dont parc privé	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Etablissement spécialisé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rupture d'hébergement / départ non signalé</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

AU total : 30 personnes sont parties en 2021 et 2022.

## C. Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

### 1) Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023

**Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/23 en jours :**

2023	HDF 50				CHRS Urgence		UKR		Centre parental		TOTAL	
	Duré e du séjou r	Nb d'habi tant- es	%	Nb d'habi tant- es	%	Nb d'hab itant- es	%	Nb d'habi tant- es	%	Nb d'habi tant- es	%	NB habit ant- es
< 6 mois	12	15 %	3	25 %	1	3%	0	0%	1	14 %	17	12 %
6 - 12 mois	8	10 %	0	0%	0	0%	0	0%	6	86 %	14	10 %
12 - 24 mois	56	70 %	1	8%	11	37 %	11	10 0%	0	0%	79	57 %
+ 24 mois	4	5%	8	57 %	18	60 %	0	0%	0	0%	30	21 %
TOTAL	80	10 0%	12	10 0%	30	10 0%	11	10 0%	7	10 0%	140	10 0%
<b>Duré e moyenne de séjour (en mois)</b>									9 mois			

Plus de la moitié des habitant-es résident-es à Château Gaillard au 31/12/2023 ont des durées de séjour entre 1 et 2 ans. 22% des habitant-es sont présent-es depuis moins d'un an., dont une majorité le sont depuis moins de 6 mois. De même, moins d'un quart des habitant-es (21%) sont présent-es depuis plus de 2 ans

Ces proportions varient en fonction des dispositifs : les habitant-es restent plus longtemps sur le dispositif CHRS Urgence que sur le dispositif Halte des femmes sortantes de maternité pour des raisons variées, notamment :

- Des perspectives d'insertion par le logement plus complexes pour les habitant-es du CHRS Urgence (pour des raisons administratives, d'accès à l'emploi présentant des freins, de santé, etc.)
- Un dispositif Halte des Femmes par nature destiné à proposer des accueils plus courts car centrée autour de la période charnière du pré et post maternité

C'est également en lien avec des démarches administratives longues que les femmes accueillies sur le dispositif Halte des femmes victimes de violences 10 places) restent en majorité pendant des durées longues (+ de 2 ans : sont arrivées à la naissance du dispositif et n'ont pas eu de possibilités pour accéder à du logement)

**Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/22 en jours :**

2021-2022	HDF 50				CHRS Urgence		UKR		TOTAL
	Durée du séjour	Nb d'habitants-es	%	Nb d'habitants-es	%	Nb d'habitants-es	%	Nb d'habitants-es	
< 6 mois	11	17,7 %	0	0%	0	0			
6 - 12 mois	39	62,9 %	0		2	7,1%	11	100 %	
12 - 24 mois	12	19,4 %	10	100 %	26	92,8 %	0		
+ 24 mois	0				0				
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>		<b>10</b>		<b>28</b>		<b>11</b>		<b>111</b>
<b>Durée moyenne de séjour (en mois)</b>									

## 2) Durée de séjour des personnes sorties en 2023

2023	du	HDF 50			CHRS Urgence		TOTAL
		Durée séjour	Nb d'habitantes	%	Nb d'habitantes	%	
< 6 mois	1	10%	/	/	/	/	1
6 - 12 mois	9	90%	/	/	/	/	9
12 - 24 mois	/	/	1	100%	2	100%	3
+ 24 mois	/	/	/	/	/	/	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>

Aucune personne ne sont sorties des dispositifs d'accueil des familles ukrainiennes et de l'expérimentation de centre parental. La moyenne des durées de séjour des personnes sorties en 2023 est de 17 mois :

- 12 mois en moyenne pour les habitantes du dispositif femmes sortantes de maternité
- La personne sortante du dispositif Halte des Femmes - victimes de violences est restée 22 mois

Les deux personnes sortantes du CHRS Urgences sont restées en moyenne 16 mois

### ***En comparaison : durée de séjour des personnes sorties en 2022***

2022		
Durée du séjour	Nb d'hébergés	%
8 jours - 6 mois		
HDF 50	13	15%
HDF 10	0	/
CHRS URGENGE	1	3,3%

6 - 12 mois		
HDF 50	10	11,5%
HDF 10	0	/
CHRS URGENCE	1	3,3%
12 - 24 mois		
HDF 50	3	37,5%
HDF 10	0	/
CHRS URGENCE	0	/
+ 24 mois		
HDF 50	3	3,5%
HDF 10	0	/
CHRS URGENCE	0	/
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>

- Pas de sortie sur le dispositif d'accueil des familles ukrainiennes
- *Au 31/12/2022, le nombre de nuitées cumulées des 25 personnes sorties en 2022 est de : 3 504 jours soit une durée de séjour moyenne de 140 jours ou environ 4,6 mois*

## D. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

Les points de blocage dans l'accès à un logement ou à une solution adaptée de sortie sont nombreux et souvent cumulatif, néanmoins, trois facteurs majeurs se détachent :

### 1) Accès aux droits de séjour et impact sur les parcours d'habitat

Le motif majeur de blocage des parcours résidentiels et du passage de l'hébergement au logement reste la situation administrative des familles accueillies.

L'accès à un habitat pérenne adapté est en effet conditionné à l'obtention et au maintien de droits de séjour en France, un droit que peine à obtenir une partie des habitant.e.s du Château, dans un contexte d'allongement et de complexification des démarches (multiplication des types de titre de séjour, dématérialisation des démarches, etc.).

Quand ces familles n'obtiennent pas ce droit ou sont dans l'attente de les obtenir, les droits sociaux et les dispositifs de logement et d'habitat accessibles sont limités voir absents. Seules des structures identiques d'hébergement d'urgence ou d'insertion sont possibles. Ceci entraîne un statu quo dans l'accompagnement ou à minima un parcours "en escalier" contraire à la logique du Logement d'abord. Ainsi plutôt que de créer un parcours résidentiel qui se dirige progressivement vers un habitat pérenne, ceci mène à la multiplication des aller-retours entre des structures d'hébergement non pérennes, entraînant des points de ruptures dans l'accompagnement social.

Dans le cas du dispositif Femmes sortantes de maternité, une difficulté particulière pour des familles relevant de l'accueil d'urgence est celle de la disponibilité de places dans des dispositifs adapté en sortie qui ne soient pas des places hôtelières. Il est aisément de comprendre que la qualité du lieu de vie mis à disposition dans le cadre de l'accueil de nourrisson est propice à son accueil et garantie un cadre adapté à ses 1 000 premiers jours. Et malgré le fait que la solution hôtelière soit une solution d'urgence et de mise à l'abri nécessaire contre l'éventualité d'une vie à la rue pour des mères et leurs jeunes enfants, elle ne peut être une norme souhaitable. L'éventuel passage d'un hébergement sur le site de Château Gaillard à une prise en charge hôtelière, représente une rupture contreproductive dans le parcours de parentalité et d'insertion des ménages. Au-delà de rompre avec un accompagnement adapté, il précarise les conditions de vie de familles déjà fragiles, impacte le cadre de vie donné au nourrisson, et peut avoir un impact délétère sur la stabilité du couple parental dans le cas où celui-ci est existant.

## **2) accès aux ressources et insertion professionnelle :**

Parallèlement, la question administrative impacte fortement l'accès aux ressources (revenus de transferts et accès à l'emploi). De fait, les ressources sont souvent insuffisantes pour prétendre à tout autre type de logement que du logement social. Pour les personnes en situation irrégulière, obtenir des prestations sociales est impossible ou limité, tandis que pour ceux en bénéficiant n'en n'ont pas toujours suffisamment pour prétendre à du logement privé, et patientent pour obtenir un logement social.

L'accès à des ressources issues du travail est un fort levier pour l'accès au logement. Si elle est travaillée directement sur le service via le RSE, l'insertion professionnelle est négativement impactée par trois facteurs :

- La situation administrative et la possibilité de travailler.
- Le niveau de formation et la maîtrise de la langue (plusieurs démarches sont entreprises dans ce sens par l'équipe éducative)
- La disponibilité de mode de garde pour les familles monoparentales.

S'il est un axe privilégié de travail de l'équipe éducative, l'accès à l'emploi et à des ressources autonomes nécessite un temps de travail incompressible (Régularisation et/ou formation et/ou accès à l'emploi et/ou disponibilité d'un mode de garde)

## **3) Adaptation et captation des logements**

Le besoin de disposer de solutions de sortie pour les habitant-es est prégnant. Dans une zone au parc immobilier locatif privé et social particulièrement tendu, la disponibilité de logements à la sortie du dispositif fait défaut. De fait, l'accès au logement doit s'anticiper (avec par exemple une inscription en ACIA anticipée), mais cela ne suffit pas à assurer un accès rapide à un logement adapté aux évolutions de la famille (un nouvel enfant) ou de la personne (un projet professionnel éloigné).

En effet, plusieurs familles accueillies à Château Gaillard s'agrandissent alors que la taille des logements est fixe, c'est-à-dire des T1+. De même s'il est adapté à un dispositif d'hébergement temporaire, le T1+ de 30m<sup>2</sup> ne correspond pas, sur le long terme, aux besoins d'un noyau familial, même le plus restreint (1 adulte 1 enfant). Ainsi, quand la situation administrative et financière des familles le permet, des demandes de logements

plus grands à l'extérieur de Château Gaillard sont enclenchées. Mais celles-ci peinent à trouver une réponse avant la naissance d'un nouvel enfant par exemple. La promiscuité parfois vécue dans ces logements peut entraîner un manque d'intimité voir générer des tensions dans les couples ou entre parents et enfants. La présence de proximité de l'espace parental partagé permet ici de proposer un espace supplémentaire et plus propice à l'éveil de l'enfant.

Le travail sur des accueils en bail glissant (dans des habitats anticipant les agrandissements de la famille) peut être une piste à développer mais implique nécessairement une modalité d'accompagnement axée « diffus ». Le travail sous format de bail glissant ne résout pas totalement la problématique de captation puisque celle-ci se retrouve tout autant en amont de l'accueil ainsi qu'au moment de la recomposition de l'offre, une fois le bail ayant glissé.

En conclusion, même en l'absence de blocages dûs à la situation de la famille (administratif, ressources, composition), l'accès au logement est rendu difficile du fait de la tension sur l'offre que connaît la Métropole de Lyon. Ainsi, les délais d'accès au logement peuvent s'en retrouver allongés. Une famille/personne peut ainsi rester longtemps en situation d'être « prête à sortir », (l'ensemble des freins d'accès au logement ayant été levé) avant d'avoir accès à un logement social. Et ce, même si des dispositifs ont vocation à fluidifier ce canal de sortie.

Enfin, il faut noter que pour certaines personnes (personnes isolées, relevant de l'urgence sociale, vulnérables sur le plan physique ou psychique), le dispositif du Château correspond à un habitat qu'ils pourraient habiter sur un temps long. Étant donné le fait qu'il mêle habitat autonome et présence étayant et rassurante des professionnels, il correspond à un besoin que le logement individuel diffus ne comble pas. Ceci met en valeur la nécessité d'une réponse adaptée à ces profils.

## **E. Points positifs**

### **Les avantages d'un accueil et accompagnement plus long : Un étayage éducatif et pluridisciplinaire au quotidien, permettant d'établir un lien de confiance renforcé**

Une des réussites de ce lieu d'hébergement tient en la pluridisciplinarité de l'équipe et des thématiques d'accompagnements qu'elle propose afin d'avoir une prise en charge globale, mais également sa disponibilité et sa présence. Cette constitution permet d'adapter l'accompagnement et ses thématiques aux besoins et aux spécificités de chaque situation. Il est indispensable de rappeler ici que le site du château est composé d'une grande diversité de situations et de profils de personnes : CHRS Urgence pour homme ou femmes isolés, pour certain.e.s viellissant, avec des parcours de rue complexe et une vulnérabilité psychique et physique ; familles issues de la résorption des bidonvilles ; femmes et couples avec de jeunes enfants ; ayant ou non des difficultés de parentalité, étant parfois très jeunes, ayant pour certains vécus des parcours de migration traumatisants ; femmes seules victimes de violence ou de traite d'être humain ... En ce sens les problématiques rencontrées sont très diverses et nécessitent de fait une approche pluridisciplinaire dans la composition de l'équipe et un maillage partenarial fort.

La présence quotidienne (de travailleurs sociaux en semaine puis des veilleurs et professionnel·les en astreinte le week-end) permet de créer un lien de confiance plus

rapidement, nécessaire pour mettre en place les différents accompagnements durant les premiers mois et pour travailler avec les familles et personnes les suivis avec les partenaires extérieurs, que cela soit des partenaires de protection de l'enfance ou des avocat-es réalisant des démarches juridiques liées aux demandes de régularisation des habitant-es. L'absence en week-end permet quant à elle de proposer une modalité d'accompagnement se rapprochant de celle du droit commun et des horaires d'ouverture classiques des bureaux.

Le réseau de partenaires mis en place par l'équipe a été une force pour la réalisation des missions d'accompagnement et d'accueil. Les liens avec des partenaires extérieurs, développés à Château Gaillard, sont centraux dans une démarche d'accompagnement vers le droit commun, notamment au moment où une personne ou une famille exprime le souhait de sortir du dispositif et que des relais dans l'accompagnements peuvent être mis en place s'ils sont souhaités

Enfin, la proposition de logements autonomes et équipés permet une meilleure appropriation de l'habitat pour ces personnes et familles. Ceci permet de ne pas créer un collectif subit et ainsi se préserver des tensions que peut générer cette forme d'habitat. Parallèlement, et avec le soutien d'un professionnel dédié, le logement autonome est un support de premier plan lorsqu'il s'agit de travailler la capacité à habiter seul.

## 6. ACTIONS COLLECTIVES

- "Debout Simama"

Le projet culturel et d'expérience professionnelle "Debout Simama" a été continué tout au long de l'année 2023 (voir partie « temps forts »)

- Fête de Noël inter-associative au Château 21 décembre

Le 21 décembre a été organisée avec l'équipe de Forum réfugiés (présente sur le même site) une soirée de Noël pour tous-tes les habitantes du site. L'équipe et les habitant-es de l'établissement d'Acolea étaient aussi convié-es. Au programme : distribution de cadeaux pour les enfants et les adultes, repas partagé et soirée dansante. Un fort moment collectif qui motiva les participant-es à répéter l'expérience à d'autres moments de l'année.

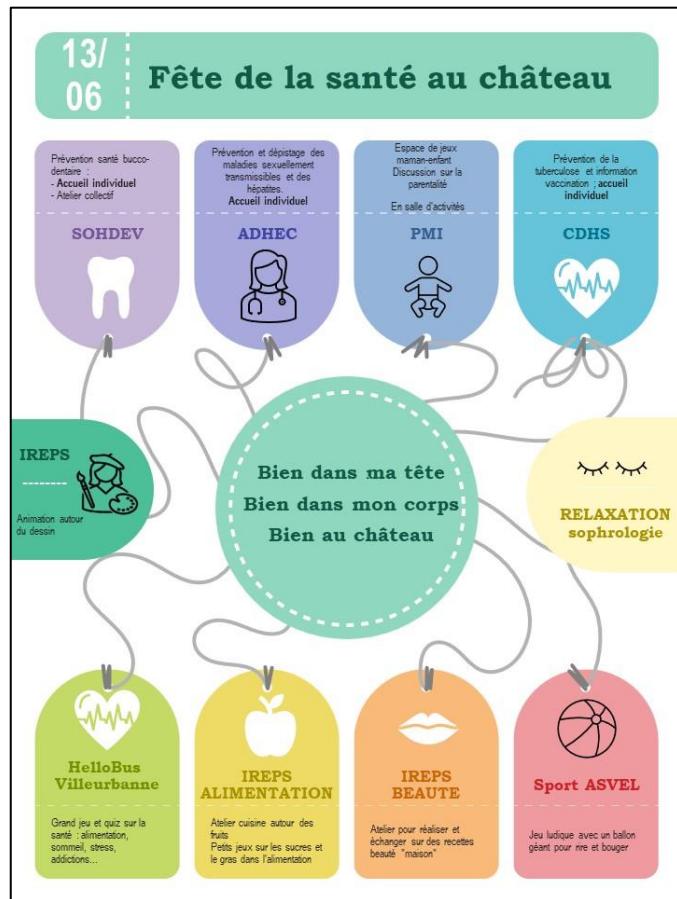
- Jardinage

Au printemps 2023 ont été organisé des ateliers de jardin pour aménager un jardin partagé sur le site Château Gallard

- Fête de la santé à Château Gaillard le 13 juin

Une journée consacrée à la santé a été organisé le 13 juin 2023 à Château Gaillard. Au programme : atelier sophrologie, accueil individuel en santé bucco-dentaire et sexuelle, atelier cuisine autour de l'alimentation et de la nutrition, séance de sport, atelier beauté, sophrologie, dessin et discussions avec la PMI autour de la parentalité. Différentes

partenaires sont intervenu-es sur cette journée : la PMI, l'ASVEL, IREPS, SODEV, CDFS et HelloBus.



- Durant l'été 2023 ont été organisées plusieurs sorties, dont
  - Une sortie ludique et pédagogique au parc des oiseaux pour les adultes et les enfants
  - Deux journées aux lacs de Miribel et Aiguebelettes
  - Une journée à la mer au Grau-du-roi
- Les 2 séjours avec l'association "82-4000"

Durant le même été, deux séjours avec l'association 82 4000 ont permis aux personnes seules habitant-es à Château Gaillard de profiter de quelques jours à la montagne, entre activités sportives et moments de détente.

- Les interventions pédicures pour enfants et parents

Des interventions de soin de pédicure pour adultes et enfants ont été organisés durant l'année par l'auxiliaire de puériculture, en lien avec des partenaires. L'objectif est de proposer un temps privilégié entre parent et enfant autour du soin des pieds.

- Les cours de FLE par Nadine bénévole d'Alynea qui ont bien marché

Nadine, une bénévole d'Alynea, a proposé des cours de Français Langue Etrangère aux habitant-es du site. Plusieurs habitant-es ont pu les suivre, afin d'améliorer leurs connaissances en la langue française, un élément favorisant leurs parcours en France. Ces cours sont maintenus pour 2024.

## 7. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

### A. Partenariat de proximité pour l'accompagnement

L'équipe mobilise des compétences externes sur des expertises absentes en interne, en particulier sur les sujets des droits des étrangers et de la gestion des violences conjugales et intrafamiliales. Les partenariats structurants en la matière sont les suivants :

<p>• <b>Association VIFFIL :</b></p> <p>Intervient une fois tous les 2 mois en réunion d'équipe, avec 2 professionnelles, afin d'appuyer de leur expertise l'équipe sur les situations complexes en lien avec les violences conjugales.</p>	
<p>• <b>Association l'Amicale du Nid :</b></p> <p>Réalise les procédures pénales et / ou d'accès aux droits en lien avec la situation de TEH pour les 5 femmes orientées par leur service de nuitées hôtelières.</p>	
<p>• <b>Fondation ARHM</b></p> <p>Via le Dispositif Ressource d'Accompagnement Psychologique, une psychologue est présente sur le site de Château Gaillard en soutien aux habitant-es des service d'Alynea, Acolea et Forum Réfugiés</p>	
<p>• <b>Association interface SDF :</b></p> <p>L'association Interface SDF intervient tous les 2 mois en réunion d'équipe. Ces temps permettent une approche clinique sur les questions de grande précarité, ainsi qu'un soutien sur d'autre situations</p>	

- **Assistance juridique :**

Un budget de prestation avocat est dédié pour les procédures de réexamen de demande d'asile, rédaction de lettres plainte etc...



## **B. Partenariats plus larges**

- **La maison de la veille sociale du Rhône**



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.

Comme pour les autres centres d'hébergements du Rhône, le travail partenarial s'est effectué autour des entrée et sorties d'habitant-es sur le site

- **La banque alimentaire du Rhône**



La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage.

Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. Cela permet à Cléberg d'offrir des gouters quotidiens.

Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.

- **L'association CCO**

 <p>CCO Laboratoire d'innovation sociale et culturelle</p>	<p>Association d'intérêt général, le Centre Culturel œcuménique est né en 1963. Il encourage l'expérience, favorise la citoyenneté, renforce la capacité de tous les individus à agir, consolide les dynamiques collectives.</p> <p>Le pôle culture se donne pour mission de mettre en œuvre les droits culturels des personnes. Les démarches participatives sont au cœur de nos processus et intègrent</p> <p>De nombreuses coopérations avec des structures sociales, socio-culturelles et de l'éducation. Les œuvres qui se construisent ici toute l'année rencontrent les publics lors de temps forts fédérateurs. *</p> <p>Le CCO a animé le projet "Debout Simama au long des années 2022 et 2023.</p>
<p>*Extraits de leur site internet et Rapport d'activités 2022</p>	

#### ▪ **Association Gynécologie sans frontière**

 <p>Gynécologie Sans Frontières</p>	<p>Des groupes d'entraide et d'expression ont été animés plusieurs fois dans l'année par des gynécologues de l'association Gynécologie Sans Frontières</p>
--	--

#### ▪ **Association Les Orchidées rouges**

 <p>LES ORCHIDÉES ROUGES <i>Des femmes libres</i></p>	<p>Dans le domaine de l'accompagnement à la conjugalité, l'association Les Orchidées rouges intervient une fois par mois pour animer des ateliers collectifs autour de la santé sexuelle.</p>
--	---

### **C. Partenaires spécifiques sur la thématique petite enfance :**

- Un premier partenariat avec le service de la Protection Maternelle et Infantile de la Métropole de Lyon (PMI) s'organise autour de réunions trimestrielles permettant de

faire le point sur les familles habitant le site et leur accompagnement, en insistant en particulier sur les familles du centre parental pour qui les enjeux de protection de l'enfance sont plus prégnants. Ces temps permettent d'avoir un partage de points de vue sur les mêmes situations familiales : les informations générales sur l'accompagnement social et éducatif éclairent le suivi médical et vice-versa

- Château Gaillard travaille en partenariat avec **deux crèches (Enfantillage et Les Chats perchés)** accueillant plusieurs enfants du site à travers les places "à vocation d'insertion professionnelle" (AVIP) qui permettent de proposer des modes d'accueil des jeunes enfants pour des personnes en reprise d'emploi. Les professionnel-les de l'équipe de Château Gaillard aide à faciliter le lien entre les familles et la crèche pour aider à la compréhension réciproques (liées par exemple à des absences, à des demandes de la crèche non comprises, etc.)
- Un nouveau partenariat se développe avec la **Maison des familles**. Des familles habitant au Château se joignent d'ores et déjà aux activités et loisirs organisés dans leurs locaux. L'animation de temps collectifs dans l'espace parental partagé par des professionnel-les de leurs services .est en cours d'organisation
- Le **Réseau lecture publique** et le service **Prêt aux collectivités** permet l'organisation de moments de lecture dans l'espace parental partagé.

#### D. Un de nos partenaires financiers

	L'Entreprise des Possibles est un collectif d'entreprises engagées, avec leurs collaborateurs, aux côtés d'acteurs publics et d'associations pour aider les sans-abris et les plus fragiles. Leur objectif est de mobiliser des ressources humaines, financières et immobilières pour amplifier l'action des associations sur le terrain.
	EVOLEM, entreprise qui accompagne des structures dans leur développement, soutient financièrement depuis 2023 la Halte des femmes pour son fonctionnement et son développement.

## 8. PAROLES DU TERRAIN

**Retours d'une famille accompagnée dans le cadre de l'expérimentation du centre parental, récoltés et résumés par l'éducatrice de jeunes enfants du site :**

"Madame se sent plus en sécurité ici que dans l'hôtel où elle vivait avant. Avec les professionnel-les de l'hôtel social, le lien de confiance n'a pas pu être établi. A Château Gaillard, la disponibilité et la présence des professionnels au quotidien a permis de créer un réel lien de confiance qui lui a permis de ne pas avoir de difficulté à solliciter l'équipe en cas de besoin."

Selon l'éducatrice de jeunes enfants, la présence de différentes professionnalités au sein de l'équipe de Château Gaillard et l'effort d'expliciter les rôles et objectifs de chacun-e leurs permet d'être rassuré-es et confiant-es auprès de l'équipe, pour cette famille, la méfiance des institutions et des structures d'accompagnement social était prépondérante par le passé.

## 9. ANNEXES

### **Annexe 1 : Missions de l'éducatrice de jeunes enfants à Château Gaillard Accompagnement/Prévention**

- *Instaurer la relation et accompagner le jeune enfant en coopération avec sa famille et dans Son environnement*
- *Observer l'évolution des enfants, repérer les difficultés et échanger des informations avec les parents, l'équipe*
- *Favoriser l'expression des liens familiaux en soutenant la fonction parentale*
- *Diagnostiquer et participer en équipe à la construction du volet parentalité/bien-être de l'enfant du Projet Personnalisé*
- *Contribuer à une démarche préventive précoce autour des premiers liens d'attachement (Prénatal, postnatal et dans le quotidien)*
- *Travailler, en lien avec l'équipe, les questions de conjugalité sous l'angle de leur impact sur l'enfant*
- *Être le/la référent-e sociale spécifique des deux ménages accueillis dans le cadre de l'expérimentation centre parental*

#### **La coordination**

- *Participer avec le/la chef-fe de service ou par délégation aux commissions AME*
- *Être l'interlocuteur-trice référent-e pour les partenaires de la protection de l'enfance*

- *Travailler avec l'équipe pluridisciplinaire à la construction de temps individuels et collectifs en lien avec le projet de la famille.*
- *Soutenir, en lien avec le/la technicien-ne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et/ou l'auxiliaire de puériculture, le réseau partenarial autour de la petite enfance déjà existant et le développer*
- *En lien avec le/la technicien-ne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et/ou l'auxiliaire de puériculture, organiser et animer les activités éducatives afin de favoriser l'éveil et le développement de l'enfant selon les choix pédagogiques de la structure (espace de puériculture), les règles d'hygiène et de sécurité et le projet d'établissement*

### **Appui spécifique / Expérimentation**

- *Apporter un appui spécifique à l'équipe pluridisciplinaire sur le volet prévention protection de l'enfance / parentalité*
- *Entretenir et développer les outils d'observation et de transmission des informations sur la situation de l'enfant et des parents*
- *En fonctions des besoins, construire les écrits spécifiques (synthèses, IP) sur la base de ses observations et constat de l'équipe, les expliciter auprès de la famille*
- *Préparer et participer aux commissions de l'enfance pour les ménages concernés*
- *Porter, avec le/la chef-fe de service, le suivi et l'évaluation de l'expérimentation centre parental*